



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Les IA-IPR de langues vivantes
Tél. 03 88 23 38 59 / 38 71 / 35 25
Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Pôle pédagogique Inspection pédagogique régionale

Strasbourg, le 11 septembre 2020

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Langues vivantes

à

Mesdames, Messieurs les professeurs
de Langues vivantes

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
- Collèges et lycées (publics/privés) -

Objet : Lettre de rentrée 2021 - LANGUES VIVANTES

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les professeurs de langues et sommes heureux d'accueillir tous les professeurs, titulaires ou stagiaires, qui rejoignent notre académie. Nous félicitons tous les lauréats des concours de l'enseignement et remercions chaleureusement ceux d'entre vous qui accompagnent un collègue entrant dans le métier pendant son année de stage. Nous remercions également l'ensemble des équipes pour le travail accompli au cours de l'année écoulée.

L'équipe des IA-IPR de langues vivantes souhaite la bienvenue à Cécile CLOT, qui succède à Wandrille MINART en allemand, ainsi qu'à Nathella CUBAT et à Nathalie KUHN, qui succèdent à Fanny KUMIELAN en espagnol. Vous retrouverez les noms et les coordonnées des inspecteurs de toutes les langues vivantes sur la page dédiée de notre site, en suivant ce lien : <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/pages-des-inspecteurs/contacts-corps-dinspection/>

Assurer la continuité pédagogique

La rentrée scolaire s'inscrit une nouvelle fois dans le contexte particulier qui résulte de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. En fonction des évolutions de la situation, l'enseignement pourra, à nouveau, être amené à se dérouler partiellement ou entièrement à distance. Si l'adaptation des pratiques pédagogiques et numériques propres à ce mode d'enseignement vous est désormais familière, nous vous invitons à poursuivre la réflexion dans ce domaine. Dans cette perspective, il paraît essentiel d'anticiper et d'explicitier les diverses modalités de travail auxquelles les élèves pourront être confrontés et de communiquer régulièrement avec les familles. Pour gagner en cohérence, la réflexion gagnera à être collective et à s'inscrire dans un cadre défini par le plan de continuité pédagogique de l'établissement.

Dans ce contexte, la question du travail personnel de l'élève reste au cœur des préoccupations. En effet, il s'agit de lui permettre de développer sa capacité à planifier son temps, à hiérarchiser les tâches et à se concentrer sur celles qui favoriseront l'acquisition solide de connaissances et de compétences autant que de gagner en autonomie. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur les ressources pédagogiques actualisées disponibles sur le site de l'académie. (<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/continuite-pedagogique/>)

Evaluation du contrôle continu au lycée général et technologique

Les modalités de prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat connaissent diverses modifications et incitent à poursuivre la réflexion autour de l'évaluation au lycée général et technologique engagée dans le cadre de la réforme.

Désormais, la part du contrôle continu au baccalauréat (40%) est constituée uniquement des moyennes annuelles des disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale : leur valeur certificative s'en trouve renforcée de manière significative.

La note de service du 28 juillet 2021 décrit ces nouvelles modalités d'évaluation et définit les contours de la réflexion à mener en ce début d'année. Pour chaque enseignement, les établissements organiseront la formalisation collégiale d'un projet d'évaluation, avec l'appui des corps d'inspection. Dans le cadre de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, les équipes définiront les modalités (nature, nombre, attendus, calendrier...) des évaluations sur lesquelles reposeront les moyennes. Une fois validé par le conseil pédagogique, le projet d'évaluation de l'établissement sera communiqué aux élèves et aux familles.

Rendez-vous de carrière – accompagnement – promotion

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation. Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux.

Aménagements de l'enseignement de spécialité (hors anglais monde contemporain)

Le format de l'épreuve écrite reste inchangé et s'articule en deux parties : une synthèse de documents suivie d'une traduction ou transposition. La modification énoncée par la [note de service du 13 juillet 2021](#) publiée au BOEN n°30 du 29 juillet, porte sur la composition du dossier présenté par le candidat pour la partie orale.

Attestation de langues vivantes

Déterminée par le résultat obtenu à une évaluation organisée par les professeurs des langues vivantes A et B en fin de cycle terminal, cette attestation indique le niveau atteint par le candidat dans ces deux langues dans chacune des activités langagières. L'évaluation de l'expression orale en continu et en interaction prend la forme d'une interrogation orale, laquelle porte sur l'ETLV dans la langue concernée en voie technologique. Elle peut s'appuyer sur les sujets mis à disposition des enseignants dans la BNS pour la langue vivante non concernée par l'ETLV en voie technologique, et dans les deux langues dans la voie générale.

Certifications en langues au collège et au lycée

Nous tenons à vous remercier d'avoir, l'année dernière encore, et dans un contexte des plus difficiles, permis à vos élèves de préparer et de passer les épreuves des différentes certifications en langues. Grâce à votre engagement sans faille, ils ont pu une nouvelle fois se voir reconnaître internationalement les compétences qu'ils ont pu construire en allemand, en anglais et en espagnol. Ces certifications, qui sont une réelle plus-value pour leur parcours au collège, au lycée et pour la suite de leurs études, nous fournissent également des indications précieuses sur les compétences acquises dans les différentes activités de communication langagière et les forces ou les faiblesses que les élèves peuvent présenter dans l'une ou l'autre. Elles sont donc des indicateurs importants pour la régulation de votre enseignement et le pilotage de notre discipline. Nous vous encourageons donc à accompagner cette année encore de nombreux élèves dans la passation de ces certifications. Le [calendrier des épreuves orales et écrites](#) est paru au B.O. du 09 septembre 2021.

Certifications en langues en BTS

Le [Décret no 2020-398 du 3 avril 2020](#) rend obligatoire la passation d'une certification en langue anglaise pour tous les étudiants de BTS à compter de la session 2022. Vous trouverez des précisions sur la mise en œuvre de cette certification dans la [Foire aux Questions](#).

Les formations BTS étant dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire, les lycées seront en charge des inscriptions et de la passation en lien avec l'organisme PeopleCert. D'une durée de 3 heures, cette certification évalue la compréhension orale, la compréhension écrite et l'expression écrite et est adossée aux niveaux du CECRL. Nous sommes dans l'attente de la circulaire d'organisation de ce nouvel examen et ne manquerons pas de communiquer dès sa publication.

Assistants de langue vivante

La traditionnelle demi-journée d'accueil institutionnel est prévue le 1er octobre, au Lycée Dumas à Illkirch-Graffenstaden. Les professeurs référents sont invités, si ce n'est fait, à se mettre en contact avec les assistants dans les meilleurs délais, et à les accompagner dans les démarches administratives conséquentes auxquelles ces jeunes ont à faire face. Nous les remercions pour leur aide et leur disponibilité, toujours appréciées.

Euroscol

Un collège et neuf lycées de l'académie ont obtenu cette année le label Euroscol, une distinction qui souligne l'investissement des équipes au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues, ce dans la perspective de la création à terme d'un espace européen de l'éducation. Un nouvel appel à candidature pour l'année 2021-2022 sera adressé par la DARILV aux établissements dans les semaines à venir. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos équipes de direction afin de mesurer les attendus et d'évaluer la pertinence d'une candidature, que ce soit dès cette année ou dans le futur.

Les rendez-vous numériques en ligne 2021-2022

Afin de mieux accompagner le développement des usages du numérique pédagogique et le RGPD, la commission numérique Langues Vivantes proposera cette année, à partir du mois d'octobre, chaque trimestre, un rendez-vous numérique n'excédant pas une heure. Chaque rendez-vous numérique se déroulera entièrement en visio-conférence et sera axé sur un **usage spécifique aux langues vivantes**. L'accès aux descriptifs, dates et horaires de ces rendez-vous se fera sur cette page) du site académique interlangues et vous pourrez vous y inscrire individuellement si vous le souhaitez. Une confirmation d'inscription accompagnée de la marche à suivre pour y accéder vous parviendront alors sur votre messagerie académique. Ces rendez-vous numériques sont destinés exclusivement aux enseignants de langues vivantes, titulaires comme non titulaires.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/ressources-interlangues/culture-numerique/rendez-vous-numeriques/>

Écosystème numérique institutionnel Langues Vivantes

La commission numérique Langues Vivantes met à disposition des enseignants et formateurs de Langues Vivantes un support qui ne se veut ni exhaustif ni restrictif mais qui vise à informer sur le RGPD et à faire découvrir en priorité les outils institutionnels (*académiques ou nationaux*) selon les principaux usages recensés en classe de Langues Vivantes, ainsi que des pistes pour sécuriser et protéger vos données personnelles comme celles de vos élèves. Le support est accessible sur cette page du site académique interlangues.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/ressources-interlangues/culture-numerique/>

Ressources d'accompagnement de la continuité pédagogique

Vous trouverez également ce support interactif sur la page dédiée à la continuité pédagogique en langues vivantes. Les pages dédiées spécifiquement à chaque langue hébergent des ressources qui seront complétées au cours de l'année et vous seront, nous l'espérons, utiles s'il s'avérait que la situation sanitaire nécessite de nouveau un accompagnement à distance des élèves.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/continuite-pedagogique-2020-2021/>

Le site académique, interlangues et disciplinaire

Le site académique interlangues (<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/>) constitue un espace privilégié où sont regroupés entre autres les programmes, textes officiels, ressources d'accompagnement des programmes, modalités des examens et certifications relatifs aux langues vivantes enseignées dans l'académie de Strasbourg, du cycle 3 au cycle terminal, pour les voies générale, technologique et professionnelle.

Sur les sites disciplinaires (<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/ressources-par-langue/>) sont regroupés, outre les actualités, concours et événements culturels qui jalonnent l'année scolaire dans la discipline, un ensemble de ressources et de supports spécifiques à la discipline.

Les adresses professionnelles et listes de diffusion

Chaque enseignant de langues vivantes, titulaire comme non titulaire, dispose d'une adresse de messagerie professionnelle sécurisée de type prenom.nom@ac-strasbourg.fr.

Cette adresse professionnelle permet d'accéder à de nombreux bouquets de services institutionnels (portail ARENA, APPS.GOUV.FR, etc...) et est à privilégier pour tout échange institutionnel. Merci de vous assurer régulièrement qu'elle est fonctionnelle (*sans over-quota*). Le quota de l'adresse de messagerie professionnelle peut être augmenté en cliquant, depuis la page d'accueil de la messagerie, sur le lien "**Gérer le quota de ma boîte aux lettres**" situé à droite du bouton de connexion.

Chaque adresse professionnelle est abonnée à la liste de diffusion de la discipline. Si vous venez de rejoindre notre académie et souhaitez rattacher votre adresse professionnelle à la liste de diffusion de votre langue afin de recevoir plus rapidement les informations importantes liées à l'exercice de votre métier, merci de contacter avant les vacances de la Toussaint un IA-IPR référent de votre discipline, dont les coordonnées sont indiquées sur cette page du site interlangues (<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/pages-des-inspecteurs/contacts-corps-dinspection/>).

Eduscol et DANE de Strasbourg - Refonte des sites

Le site Eduscol a été entièrement rénové au cours de l'année scolaire 2020-2021 et le portail Langues Vivantes sur Eduscol est désormais accessible à cette adresse : <https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>.

La DANE (*Délégation Numérique au Numérique Éducatif*) de l'académie de Strasbourg a mis en ligne au cours de l'année scolaire 2020-2021 son nouveau site internet accessible à cette adresse : <http://www.dane.site.ac-strasbourg.fr/> avec entre autres, des dossiers Moodle, Tablettes et RGPD.

Évolution de l'offre BRNE dans le GAR

Les BRNE (*Banque de Ressources Numériques Éducatives*) de première génération (*initiées en 2016*) s'arrêtent (*marché échu*) et ne seront donc pas disponibles pour la rentrée 2021 dans les établissements. Les trois ressources concernées en Langues Vivantes sont : LVER Allemand cycle 4 ; LVER Anglais cycle 3 et LVER Anglais cycle 4.

En revanche, les quatre BRNE suivantes demeurent disponibles depuis le Médiacentre accessible depuis le menu "Ressources" de votre Espace Numérique de Travail "*Mon Bureau Numérique*" : 1,2,3...Dabei ! BRNE Allemand cycle 3 ; BRNE Espagnol cycle 3 | Me Gusta El Español ; BRNE Espagnol cycle 4 et la BRNE Italien du cycle 3 au Lycée. En complément, la BRNE Italien offre un espace de création et de mutualisation pour les langues vivantes à plus faible diffusion dans notre système éducatif et met notamment à disposition des outils et services pour permettre aux enseignants de créer leurs contenus avec plusieurs alphabets : latin, chinois, cyrillique, arabe, hébreux, coréen, polonais et japonais.

Ouverture du lycée franco-allemand de Strasbourg

Le 25 janvier 2021 le ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, Jean-Michel Blanquer, a annoncé le renouvellement de l'engagement du ministère en faveur de l'apprentissage de l'allemand à travers le lancement d'un deuxième lycée franco-allemand en France, à Strasbourg, 50 ans après la création du LFA de Buc, dans l'académie de Versailles. Ce projet ambitieux voit le jour grâce aux autorités éducatives françaises et allemandes nationales, au soutien des collectivités territoriales et des länder transfrontaliers.

Le LFA vient diversifier les parcours internationaux de notre académie et conforter la place qu'y occupent les langues vivantes. Il entend installer, au travers d'un modèle inclusif et innovant, l'éducation plurilingue et interculturelle promue par le Conseil de l'Europe dont les enseignements nourriront à coup sûr nos échanges à venir avec vous sur la contribution majeure que les langues vivantes apportent à la construction des compétences générales et citoyennes des élèves. <https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/lycee-franco-allemand/>

Plan académique de formation

Les inscriptions aux formations du PAF via Gaia sur le portail Arena sont ouvertes **du 16 août au 20 septembre 2021** inclus.

Le catalogue des formations pour l'année 2021-2022 est disponible en ligne : <http://paf.site.ac-strasbourg.fr/consultation/> et, en langues vivantes, les entrées suivantes entre autres peuvent être consultées avec profit : "*Allemand*", "*Anglais*", "*Interlangues*", "*Autres langues*", "*Lettres/Langues en LP*", "*Ouverture internationale*", "*Préparation aux concours internes enseignants*", "*Section bilingues, européennes, langue et culture régionale*" ainsi que toute l'offre de formations numériques. Tous les renseignements utiles -notamment la procédure d'inscription- sont disponibles à cette adresse : <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/paf/>.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire 2021-22 !

Bien cordialement,

Les IA-IPR de langues vivantes